



➤ Il faut bouter les enfants de 2 ans hors de l'école maternelle !

La voie est toute tracée pour le sénateur Papon qui vient de livrer un rapport : les bébés dans les crèches, les deux-trois ans dans des jardins d'éveil implantés dans les locaux scolaires mais sans professeur des écoles et enfin l'école à partir de trois ans et pas avant. Cela s'inscrit dans la droite ligne de l'instruction à charge contre l'école maternelle orchestrée par l'UMP. Son objectif n'a rien d'éducatif : il s'agit de justifier les économies budgétaires en désengageant l'Etat de l'accueil des tout-petits. Selon le quotidien Ouest France, c'est en Mayenne et dans le Rhône qu'ouvriront dès la rentrée 2009 les premiers jardins d'éveil.

Le SE-UNSA tire le signal d'alarme : l'école maternelle publique est une vraie école qui mérite autre chose qu'une succession de procès sommaires. Par sa gratuité et sa laïcité, par sa présence sur tout le territoire, elle constitue pour notre pays un acquis social. Elle est une garantie essentielle pour la réussite scolaire.

➤ Les EPEP sortent du frigidaire !

Une proposition de loi, déposée par 3 députés UMP rendrait obligatoire la création d'EPEP « à partir de 15 classes ». Elle deviendrait optionnelle à compter de 13 classes. Un « véritable statut d'emploi » serait créé pour les directeurs d'EPEP, « doté d'une dimension hiérarchique à l'image des chefs d'établissement de collège et lycée, sauf pour ce qui relève du pédagogique ». Les 13 membres du C.A (le directeur, 4 élus, 3 enseignants, 1 agent et 4 parents) éliraient un président qui pourrait être le directeur ou un élu de la collectivité territoriale. Dans le budget 2009, le ministère a déjà anticipé les moyens de leur création : un « bonus » de 500 postes administratifs est consacré aux EPEP. Le texte ne dit rien en revanche sur le recrutement, la rétribution, la formation ou le détail des attributions des futurs directeurs d'EPEP. Aucune phase d'expérimentation n'est prévue, l'intérêt gestionnaire l'emporte sur toute motivation d'ordre pédagogique. Sur un sujet d'une telle importance, le SE-UNSA demande l'ouverture de discussions.

➤ Photocopies : à vos compteurs !

Le nombre maximum de copies autorisées par élève et par an se limitera désormais à 100 pages contre 180 auparavant. Tels sont les termes du nouvel accord triennal signé entre le ministère et le Centre Français du Droit de Copie (CFC).

➤ Le collège en roue libre...

Ministre des « coups médiatiques », Xavier Darcos ne semble avoir ni le temps ni le goût de faire avancer les chantiers en cours au collège. Naguère « maillon faible » du système éducatif et à ce titre légitime objet d'attention, le collège a disparu des préoccupations ministérielles. Mis à part quelques programmes vaguement relookés, la mise en œuvre du socle commun est au point mort. Le ministère observe ainsi la plus grande discrétion sur le livret personnel de compétences de l'élève. Conduite l'année dernière dans toutes les académies, son expérimentation aurait dû donner lieu à la rédaction définitive du livret avec une entrée en vigueur en septembre... Même inertie sur le Diplôme national du Brevet, dont la rénovation définitive a des allures d'arlésienne. Promise pour la session 2009, on croit comprendre qu'elle attendra encore... A cet immobilisme qui confine au mépris pour les élèves et les collègues répond la violence des coupes budgétaires. A la rentrée 2009, les collèges perdront 4700 ETP tout en accueillant 8000 élèves de plus.

➤ Pour un lycée démocratique

Face aux annonces du ministre, le SE-UNSA formule des exigences pour la mise en œuvre de la réforme :

- Des conditions d'enseignement améliorées (dédoublément, effectifs des groupes...);
- Des moyens en postes maintenus dans les lycées ;
- Un service des enseignants, défini sur une base hebdomadaire, incluant les missions d'accompagnement et la concertation ;
- Une revalorisation de l'ISOE pour prendre en compte les nouvelles missions liées à la réforme.

Pour construire un lycée vraiment démocratique, le SE-UNSA continue à avancer ses propositions :

- Une organisation qui rompt avec les filières socialement marquées : pas de voies et séries étanches mais des parcours souples, reposant sur un choix de modules encadré par des règles assurant la cohérence de la formation ;
- Des formes d'accompagnement renforcées et renouvelées pour tous les élèves : aide à la construction d'un parcours personnalisé ; aide au travail personnel ; préparation à l'enseignement supérieur (travail sur projet, travail collectif, recherche documentaire...). Dans ce cadre, le SE-UNSA revendique un professeur référent pour 15 élèves ;
- Une classe de seconde réellement exploratoire : obligation pour les élèves de choisir les modules de découverte dans au moins trois dominantes différentes, dont la dominante Technologie.